



## Eau

## et assainissement :

## deux nouvelles compétences de l'Agglo

### Habitat



Des aides  
pour améliorer  
votre habitat

**PAGE 4**

### Actu de l'Agglo



Montclat :  
Bientôt 22 communes  
dans l'Agglo

**PAGE 12**

### Culture



La future Médiathèque  
Intercommunale :  
un lieu de découverte

**PAGE 14**

# Contacts utiles

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CARCASSONNAIS 21 COMMUNES / 71 974 HABITANTS

### Siège administratif

47, allée d'Iéna  
11 890 Carcassonne cedex 9  
Tél (accueil) 04 68 10 56 00  
Fax (tous services) 04 68 47 81 60



### Direction des affaires administratives – juridiques et des services à la population

#### Accueil

04 68 10 56 00

#### Administration générale

04 68 10 56 91 / 04 68 10 56 90  
communaute@agglo-carcassonnais.fr

#### École d'Arts

04 68 10 56 35  
ecolesart@agglo-carcassonnais.fr

#### Communication

04 68 10 56 30

#### Services techniques

Secrétariat 04 68 10 56 62  
Équipement loisirs 04 68 10 56 65

#### Assainissement Non Collectif (SPANC)

04 68 10 56 61  
spanc@agglo-carcassonnais.fr

#### Assainissement Collectif

04 68 10 56 75

#### Eau

04 68 10 56 72

### Agglo'bus

04 68 10 56 38  
Halte Centrale au Dôme 04 68 47 82 22  
Transports à la Demande / transports pour les  
personnes à mobilité réduite  
N° vert : 0810 146 843  
agglobus@agglo-carcassonnais.fr  
**Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)**  
04 68 77 71 70  
secretariat@cias-carcassonnais.fr

### SMICTOM

04 68 11 97 00  
accueil@smictom-carcassonnais.fr

### Direction des affaires financières, de la gestion des ressources, de l'aménagement et du développement

#### Développement économique

Secrétariat 04 68 10 56 55  
Habitat 04 68 10 56 51  
Programme d'Intérêt Général  
04 68 10 56 53  
poledeveloppement@agglo-carcassonnais.fr

#### Marchés publics

04 68 10 56 42  
marches@agglo-carcassonnais.fr

#### Finances – Comptabilité

04 68 10 56 41

#### Ressources humaines

04 68 10 56 95

### Annuaire des 21 communes membres

#### Mairie de Berriac

Tél. : 04 68 78 53 60  
Fax : 04 68 78 53 61  
mairie-de-berriac@wanadoo.fr

#### Mairie de Carcassonne

Tél. : 04 68 77 71 11  
Fax : 04 68 77 70 72  
lemaire@mairie-carcassonne.fr  
www.carcassonne.org

#### Mairie de Caux-et-Sauzens

Tél. : 04 68 71 02 02  
Fax : 04 68 11 56 11  
mairie@cets11.org  
www.cauxetsauzens.org

#### Mairie de Cavanac

Tél. : 04 68 79 61 34  
Fax : 04 68 79 61 34  
cavanac.mairie@wanadoo.fr

#### Mairie de Cazilhac

Tél. : 04 68 79 60 23  
Fax : 04 68 79 82 26  
secretariat@mairie-cazilhac.fr  
http://cazilhac.info/

#### Mairie de Couffourens

Tél. : 04 68 79 62 75  
Fax : 04 68 79 80 28  
couffourens@orange.fr

#### Mairie de Fonties d'Aude

Tél. : 04 68 78 68 33  
Fax : 04 68 78 91 06  
mairie.fontiesdaude@wanadoo.fr  
www.fontiesdaude.com

#### Mairie de Lavalette

Tél. : 04 68 26 81 17  
Fax : 04 68 26 93 33  
luc.mairielavalette@orange.fr  
http://commune.lavalette.free.fr

#### Mairie de Leuc

Tél. : 04 68 79 61 85  
Fax : 04 68 78 42 37  
mairie.leuc@wanadoo.fr

#### Mairie Mas des Cours

Tél. : 04 68 79 60 75  
mairie.mas-des-cours@wanadoo.fr

#### Mairie de Montirat

Tél. : 04 68 78 74 19  
Fax : 04 68 78 97 27  
montirat.mairie@wanadoo.fr

#### Mairie de Palaja

Tél. : 04 68 79 62 15  
Fax : 04 68 79 79 80  
mairie@mairie-palaja.fr  
www.mairie-palaja.fr

#### Mairie de Pennautier

Tél. : 04 68 25 35 79  
Fax : 04 68 25 80 16  
mairie.pennautier@orange.fr

#### Mairie de Pezens

Tél. : 04 68 24 50 00  
Fax : 04 68 24 97 67  
mairie.pezens@wanadoo.fr  
www.pezens.fr

#### Mairie de Preixan

Tél. : 04 68 26 80 55  
Fax : 04 68 26 85 87  
mairie.preixan@wanadoo.fr

#### Mairie de Rouffiac d'Aude

Tél. : 04 68 26 81 76  
Fax : 04 68 26 89 69  
commune-rouffiac-daude@wanadoo.fr  
http://ville.de.rouffiac.free.fr

#### Mairie de Roullens

Tél. : 04 68 26 80 80  
Fax : 04 68 26 89 65  
roullens.mairie@wanadoo.fr  
www.roullens.org

#### Mairie de Trèbes

Tél. : 04 68 78 60 89  
Fax : 04 68 78 87 23  
directeur.general@mairie-trebes.fr  
www.ville-trebes.com

#### Mairie de Villedubert

Tél. : 04 68 78 73 55  
Fax : 04 68 78 53 11  
mairie.villedubert@wanadoo.fr

#### Mairie de Villefloure

Tél. : 04 68 69 40 65  
Fax : 04 68 69 46 52  
mairie.villefloure@wanadoo.fr  
http://villefloure.free.fr

#### Mairie de Villemoustaussou

Tél. : 04 68 47 74 80  
Fax : 04 68 47 74 89  
mairie@villemoustaussou.fr  
www.villemoustaussou.fr





La Communauté d'Agglomération du Carcassonnais vient d'élargir son périmètre d'intervention dans les domaines de l'eau et de l'assainissement avec un double objectif.

D'une part, mettre en œuvre un programme de travaux de mise en conformité des installations communales de collecte et de traitement des eaux usées sur l'ensemble de notre territoire, dans un souci de préservation de l'environnement et d'optimisation des coûts des travaux. D'autre part, doter nos communes des infrastructures de réseaux qui lui permettront de faire face aux enjeux de son développement démographique et économique. Ces dernières années les données de l'INSEE attribuent à l'Agglo une population voisine de 72 000 habitants, aujourd'hui nous avons pour ambition de pouvoir accueillir 25 000 nouveaux venus jusqu'en 2025. Cela justifie l'importance que les Élus de l'Agglo accordent à l'habitat. Il s'agit de relever trois défis : proposer un nombre de logements suffisant pour l'accueil de nouvelles populations, proposer des logements adaptés à la demande tant en taille qu'en localisation, mais aussi proposer des logements à un coût accessible.

L'attractivité du territoire passe également par la mise en œuvre d'une politique culturelle dynamique et volontaire autour de l'enseignement artistique et de la lecture publique.

Ces actions se concrétiseront avec la construction du bâtiment de l'École d'Arts dont la pose de la première pierre est programmée pour juin 2009 et la création de la future médiathèque intercommunale qui s'inscrira dans la modernité, tant par son architecture que par son principe de libre accès aux documents (Cédéroms, DVD, accès à internet, ...).

Ces deux structures implantées sur le quartier de Prat Mary à Carcassonne permettront de créer un "Pôle des savoirs" porteur d'identité locale et de garantir une action culturelle cohérente sur le territoire. Il s'agit là de deux projets culturels ambitieux qui représentent près de 25 millions d'euros.

Chaque jour, les Élus et les services de l'Agglo travaillent pour améliorer votre quotidien avec pour préoccupations la qualité des services rendus et la maîtrise des coûts.

**Monsieur Gérard LARRAT**

*Président de la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais  
Maire de Carcassonne*

## Habitat 4

**Programme d'Intérêt Général :**  
des aides pour améliorer votre habitat

Qu'est-ce-que le Programme Local de l'Habitat ?

## Aménagement 7

**Schéma de Cohérence Territoriale :**  
l'avenir se dessine aujourd'hui

## Dossier 8

**Eau et assainissement :**  
Deux nouvelles compétences confiées à l'Agglo

## Actu de l'Agglo 12

## Culture 14

**La future Médiathèque de l'Agglo :**  
un lieu de découverte autour de la lecture,  
de l'image et du son

## Agenda 16

### Agglo'Infos

Magazine d'informations de la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais  
47, allée d'Iéna - 11 890 Carcassonne cedex 9 - 04 68 10 56 00  
Directeur de la publication : Gérard Larrat (Président)  
Rédaction : service communication  
Photos : service communication  
Création - Impression : Agence Contrepoint (Montpellier)  
Tirage à 37 000 exemplaires - N°ISSN - 958 - 0991

## Programme d'Intérêt Général :

Le Programme d'Intérêt Général (PIG), lancé en partenariat avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), connaît un vif succès. Pour sa deuxième année, le volume de demandes de subventions pour la rénovation de l'habitat ancien n'a pas diminué.

### AIDES ET ACCOMPAGNEMENT POUR LES PARTICULIERS

## 3 grands objectifs

### 1 Produire une offre locative à loyer maîtrisé à partir de logements vacants ou déjà loués

En 2008, 12 logements ont été financés par l'Agglo et l'ANAH sur Carcassonne, Trèbes, Preixan et Pennautier.

Ce programme accompagne les propriétaires bailleurs qui s'engagent à :

- améliorer ou réhabiliter leurs logements,
- les louer à des ménages à ressources modestes,
- et à pratiquer un loyer maîtrisé.



### 2 Lutter contre l'habitat indigne

Priorité nationale, la lutte contre l'habitat indigne est l'un des objectifs majeurs du PIG. En 2007, le programme avait accompagné un propriétaire dans la réhabilitation de son logement afin de le rendre décent pour l'habitation. En 2008, grâce à un travail renforcé avec les partenaires (DDASS, DDE, Conseil Général, Services municipaux d'hygiène et d'urbanisme, CAF, ...), le PIG a fait aboutir 2 dossiers de réhabilitation de logements insalubres. À ce jour, 7 autres sont en cours d'instruction.

### 3 Améliorer et renforcer la qualité du logement des personnes âgées

50 propriétaires âgés de plus de 65 ans se sont vus attribuer une aide financière pour réaliser des travaux dans leur logement. Il s'agit principalement de travaux de mise en sécurité (mise aux normes électriques par exemple) ou de travaux permettant d'effectuer des économies d'énergie (remplacement de la chaudière ou de menuiseries extérieures).

Pour les personnes à mobilité réduite, l'adaptation de la salle d'eau et des toilettes, la pose d'un monte escalier sont des exemples d'aménagements qui facilitent leur vie quotidienne et contribuent à leur maintien à domicile.



Un complément de subvention peut être éventuellement apporté par certaines caisses de retraites (renseignements auprès de Aude Habitat : 04 68 11 97 87).

EN 2008

398 880 €

ont été réservés par l'ANAH pour les propriétaires privés.

223 502 €

réservés par l'Agglo pour les propriétaires publics et privés.

### UN CONSEIL TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS

Le bureau d'études Urbanis, missionné par l'Agglo, avec l'aide financière de l'ANAH et du Conseil Général, apporte un conseil technique, administratif ainsi qu'une aide à la décision, aux propriétaires souhaitant déposer des dossiers de demandes de subventions.



Si vous souhaitez des informations complémentaires, nous vous invitons à prendre contact à la :

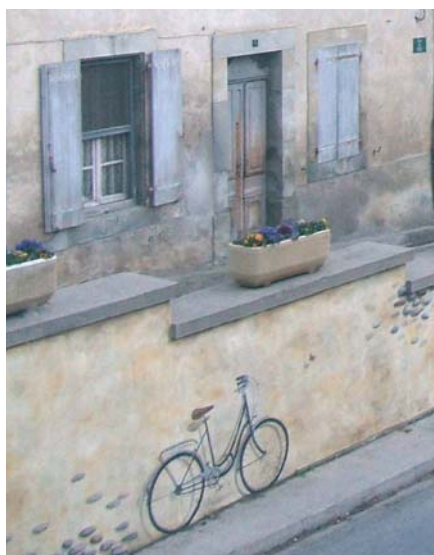
Communauté d'Agglomération du Carcassonnais  
(bureau d'études Urbanis)  
47, allée d'Iéna  
11890 Carcassonne Cedex 9  
Tél. : 04 68 10 56 53

# DES AIDES POUR AMÉLIORER VOTRE HABITAT

## AIDES ET ACCOMPAGNEMENT POUR LES COMMUNES

L'Agglo accompagne les communes et les bailleurs sociaux pour la réalisation de grands projets en cœur de village (création de logements sociaux, aménagement de cœur de village...).

Ce dispositif spécifique a pour objectif de valoriser le patrimoine et l'image des centres anciens.



La fresque de Leuc

L'année 2008 a permis de concrétiser des projets engagés en 2007 tels que la réhabilitation par la SAAHLM de deux logements sociaux à Villedubert ainsi que la première tranche de travaux de mise aux normes du système d'assainissement collectif, la réfection d'une façade par Habitat Audois à la Cité la Prade à Pennautier, l'aménagement d'une placette et la réalisation d'une fresque à Leuc.

## DES AIDES COMPLÉMENTAIRES

Il existe également des aides de l'Agglo pour la mise aux normes des systèmes d'assainissement individuel et la réfection de façades.

## LEXIQUE

\* OPAH-RU

Opération programmée pour l'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine.



Réfection de façade

## RENCONTRE AVEC BERNARD CALVET



*Vice-Président Délégué  
à la politique de l'habitat  
social et au logement*

**Pourquoi la CAC a-t-elle lancé,  
en partenariat avec l'État et l'ANAH, un PIG ?**

*La mise en place d'un Programme  
d'Intérêt Général rentre dans le cadre de  
la compétence obligatoire "équilibre  
social de l'habitat".*

*Elle traduit également la volonté politique  
forte des Élus communautaires d'aider à  
l'amélioration de l'habitat et surtout de  
favoriser le maintien à domicile des  
personnes âgées.*

**On constate notamment auprès des personnes  
âgées un dépassement des objectifs ?  
Comment cela s'explique-t-il ?**

*En effet, les travaux réalisés pour les  
personnes âgées dépassent nos objectifs.  
Tout d'abord, nous avons mis en place  
une campagne de communication, de sensibilisation  
et de proximité. Nous nous sommes rendus*

*dans les communes de l'Agglo pour expliquer  
et mettre en avant les avantages d'un tel  
dispositif. Mais ce phénomène s'explique  
aussi par un réel besoin sur le territoire  
d'améliorer et de réhabiliter les habitations  
souvent situées en cœur de village. Très  
souvent ces logements sont peu adaptés  
pour les personnes âgées ou les personnes  
à mobilité réduite, la plupart des habitations  
étant sur plusieurs étages. En adaptant  
leurs logements nous leur assurons une  
possibilité de maintien à domicile et donc  
une amélioration de leurs conditions de vie.*

**La lutte contre l'habitat indigne est l'un  
des 3 objectifs principaux du PIG,  
pouvez-vous nous en dire plus.**

*Depuis 2007, l'Agglo intervient dans ce  
domaine avec l'appui d'un nouvel outil  
spécifique créé en partenariat avec la ville de  
Carcassonne. Il s'agit d'un "Comité d'Habitat  
Indigne" commun à l'OPAH-RU\* et au PIG,  
qui regroupe l'ensemble des partenaires.  
Il permet de faire un point sur les logements  
visités et de décider des procédures à engager  
pouvant aller jusqu'à l'arrêté préfectoral  
d'insalubrité.*

## Qu'est ce que le Programme Local de l'Habitat (PLH) ?

Le PLH est un document de planification qui définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements. Il définit le nombre de logements à produire pour les 6 ans à venir et précise notamment les objectifs en matière de production de logements sociaux. Il s'efforce de favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

### Pourquoi un PLH ?

Parce qu'il encourage la production d'un volume adapté de logements diversifiés, le PLH permet aux ménages, à chaque période de la vie, de disposer d'une solution correspondant à leurs aspirations du moment. De plus, l'offre de logements de qualité et en nombre suffisant constitue l'un des facteurs d'attractivité du territoire et contribue à faciliter la venue et l'installation de nouveaux résidents.

Enfin les actions en faveur de l'habitat participent au soutien d'un secteur indispensable au développement économique local.

### Comment s'intègre-t-il dans l'action de l'Agglo ?

Le PLH est une compétence obligatoire de la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais.

Il s'articule étroitement avec les stratégies de l'agglomération en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de transports et de déplacements, d'environnement ainsi que de renouvellement urbain. Ses axes d'intervention s'inscrivent en cohérence avec les études en cours du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).



Logements sociaux à Rouffiac d'Aude

### Quelles sont les orientations fixées par le PLH de l'Agglo ?

Le diagnostic réalisé par le bureau d'études "Urbanis" et mis à jour par les services de l'Agglo en partenariat avec la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture a fait ressortir les éléments clés du marché du logement sur notre territoire :

- Forte progression de la production en logements mais qui reste peu adaptée aux besoins des ménages,
- Production récente importante de logements locatifs peu adaptée à la demande,
- Parc ancien qui reste à conforter,
- Offre en logements sociaux développée sur l'agglomération urbaine mais qui reste suffisante au regard de la demande,
- Hausse des coûts du foncier.

Face à ce constat le PLH fixe 5 grandes orientations :

1. Diversifier et rééquilibrer l'offre par une production suffisante et mieux répartie sur le territoire de l'agglomération de logements diversifiés en termes de typologie et de taille.
2. Répondre à la demande des jeunes et actifs locaux en poursuivant la production de logements locatifs à loyers maîtrisés (parc public et privé) et en développant l'accession à la propriété à coût abordable.
3. Répondre aux besoins en logements des ménages en difficulté et aux demandes spécifiques (logements intermédiaires, logements d'insertion, hébergement d'urgence, adaptation des logements aux personnes âgées et handicapées...).
4. Requalifier et optimiser le parc existant.
5. Promouvoir la qualité urbaine et le développement durable.

### Comment seront mises en œuvre ces orientations ?

Le projet de PLH a été arrêté par le Conseil de l'Agglo en date du 17 décembre 2008. Les communes doivent maintenant délibérer sur son contenu. Il sera ensuite transmis à Monsieur le Préfet pour avis du Comité Régional de l'Habitat avant d'être éventuellement modifié puis approuvé définitivement.

**Le PLH est un outil qui prévoit des dispositifs en faveur de l'habitat. Sa mise en œuvre nécessite un large partenariat avec les acteurs intervenants dans ce domaine.**

## 4 GRANDES ACTIONS PRIORITAIRES À PARTIR DE 2010

- Le soutien financier apporté par l'Agglo aux bailleurs sociaux sera maintenu et amplifié afin de favoriser la production de logements répondant aux besoins identifiés.
- Un pôle de ressources sera créé au sein de l'Agglo pour assister les communes dans la définition et le pilotage de leurs projets. Il aidera au montage opérationnel des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), des lotissements et à la négociation avec les professionnels. Il mettra en œuvre l'action foncière.
- La réhabilitation de l'habitat ancien déjà engagée au travers du PIG est à poursuivre et à amplifier.
- Un observatoire de l'habitat sera également mis en place afin de suivre l'évolution de l'offre et de la demande sur le territoire.

## Schéma de Cohérence Territoriale : l'avenir se dessine aujourd'hui



La Loi "Solidarité et Renouvellement Urbains" (SRU) du 13 décembre 2000 a défini les documents d'urbanisme afin qu'ils puissent plus aisément s'adapter à l'évolution des territoires. Le SCOT est un outil de planification stratégique qui présente, à l'échelle intercommunale, les grandes orientations d'aménagement du territoire en matière de développement économique, d'habitat, de transports, d'environnement ou encore de démographie. Ce document s'inscrit dans une perspective à moyen et long terme puisqu'il vise à organiser le développement et l'aménagement du territoire pour les 15-20 prochaines années. À terme, il permettra de développer et d'aménager de façon cohérente et harmonieuse notre territoire tout en préservant l'identité de chaque commune.

### La concertation : devenez les acteurs de votre territoire

Les études menées par le bureau d'études "SCE", les divers échanges avec les Élus des communes membres et les partenaires ont permis de faire ressortir les caractéristiques d'un territoire en pleine mutation.

Ce diagnostic a été présenté aux habitants lors de réunions publiques qui se sont déroulées sur 6 secteurs : Roullens, Pennautier, Palaja, Couffoulens, Trèbes et Carcassonne.



Les échanges entre public, techniciens et Élus ont permis de faire émerger des sujets récurrents notamment sur le dispositif SCOT mais aussi sur les thèmes qu'il aborde tels que les déplacements, l'emploi, l'habitat, le logement social, la préservation des espaces naturels et de l'identité agricole, les sentiers de randonnée,...

Les questions abordées seront prises en compte pour la suite de l'élaboration du SCOT.



### 2009 : élaboration d'un scénario de développement

Lors du Conseil Communautaire du 17 décembre 2008, les Élus ont débattu sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Ce document présente les choix stratégiques retenus par le SCOT pour l'aménagement du territoire exprimés en termes d'objectifs et qui concernent les politiques publiques : urbanisme, économie, loisirs, déplacements des personnes et des marchandises...

De nouvelles réunions publiques seront organisées au cours de l'année pour vous présenter le projet retenu et recueillir vos avis et vos suggestions.

### Une exposition pour mieux comprendre le SCOT et ses enjeux

Programmée depuis la fin 2008, l'exposition du SCOT se déplace dans toutes les communes de l'Agglo. Nous vous invitons à venir la visiter afin de mieux comprendre les enjeux d'un tel document et faire part de vos observations sur un registre mis à votre disposition.



- > Rouffiac d'Aude (médiathèque)  
du 9 au 13 février
- > Roullens (mairie)  
du 16 au 20 février
- > Villemoustaussou (mairie)  
du 23 au 27 février
- > Pezens (mairie)  
du 2 au 6 mars
- > Couffoulens (foyer municipal)  
du 9 au 13 mars
- > Palaja (mairie)  
du 16 au 20 mars
- > Villefloure (mairie)  
du 23 au 27 mars
- > Trèbes (bibliothèque)  
du 30 mars au 3 avril
- > Montirat (mairie)  
du 6 au 10 avril
- > Villedubert (mairie)  
du 13 au 17 avril
- > Pennautier (mairie)  
du 20 au 23 avril
- > Preixan (mairie)  
du 24 au 28 avril
- > Communauté d'Agglomération  
du Carcassonnais  
(47 allée d'Iéna - Carcassonne)  
du 29 avril au 7 mai

## et assainissement

### Deux nouvelles compétences confiées à l'Agglo

Après 2 ans d'études et de débats, les Élus de l'Agglo approuvaient le 24 septembre 2008 l'élargissement du périmètre de ses compétences dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Au terme des procédures de consultation des communes membres qui devaient se prononcer à la majorité qualifiée, Monsieur le Préfet a validé par arrêté le transfert de ces compétences à la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais. Ainsi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la production et la distribution de l'eau potable ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées sont du ressort de la CAC qui en assume la responsabilité pour toutes les communes membres, qu'elles exploitent leurs réseaux en régie ou qu'elles en aient délégué la gestion à l'une des sociétés privées présentes sur le territoire (Lyonnaise des Eaux ou Véolia).

### L'Agglo étudie, engage et dirige les travaux sur les installations d'eau et d'assainissement

Désormais, l'Agglo aura la charge de procéder aux études préalables des chantiers de réhabilitation ou d'extension des réseaux existants en lieu et place des services municipaux. Une fois la liste des travaux retenus arrêtée par le bureau de la CAC, ses services techniques engageront et dirigeront les chantiers. L'Agglo assurera également la maîtrise d'ouvrage des travaux de création des infrastructures nouvelles nécessaires à la mise en conformité des réseaux.

Les choix des Élus seront guidés par les études préalables tant sur le plan technique que financier (calcul du coût des projets, recherche des subventions, répercussions sur le prix de l'eau...)

### Un nouveau service assuré 7 jours/7

Cette nouvelle situation nécessite de mettre en place un nouveau service au sein du Pôle technique de l'Agglo. Il a vocation à connaître tous les incidents susceptibles de survenir sur les réseaux d'eau et d'assainissement et ce quel que soit leur mode d'exploitation.

Pour joindre ce service un numéro vert (appel gratuit) est mis à votre disposition : **N° Vert 0 800 011 890**

Ce numéro est uniquement destiné à signaler les problèmes techniques et les incidents survenus sur les réseaux.

Pour tous renseignements d'ordre général vous pourrez joindre les agents du service aux nouveaux numéros suivants :

- **Assainissement Collectif :**  
04 68 10 56 75
- **Eau Potable :**  
04 68 10 56 72

ATTENTION : les difficultés survenant sur le réseau pluvial doivent être signalées à votre Mairie.

### Service Assainissement



Frédéric COUZINIÉ



Thierry LAFFARGUE

### Service Eau



Christophe IGLESIAS

### Cellule administrative

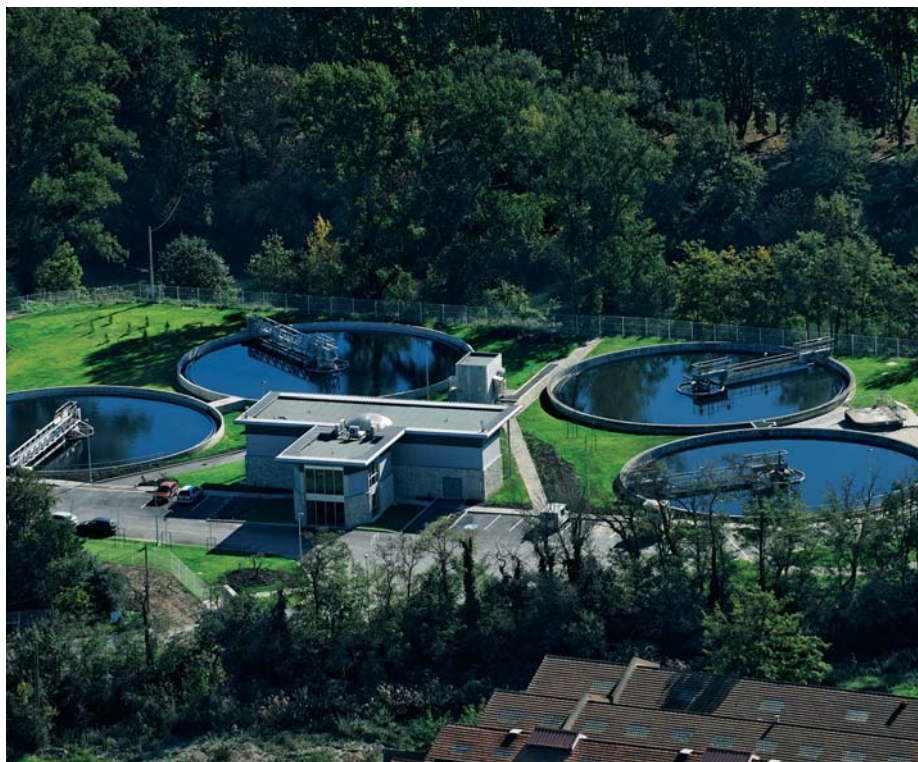


Olivier COLL



Jean-Michel SEPTIER

# 2009 Travaux et études dans le cadre de ces nouvelles compétences



Station d'épuration de Carcassonne  
Photo Degrémont - Augusto Da Silva GRPHIX - Image

## Création de deux stations d'épuration intercommunales

En 2009, l'Agglo devrait engager de nombreuses études et travaux dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Pour ce qui concerne l'assainissement, le Schéma Directeur approuvé par délibération du 18 octobre 2006 prévoit un important programme de mises aux normes qui inclut la réalisation de deux nouvelles stations d'épuration intercommunales :

- la station d'épuration située entre Villalbe et le domaine de Madame à Couffoulens (capacité de 20 000 équivalents/habitants) pouvant traiter les eaux usées des communes de Leuc, Couffoulens, Rouffiac d'Aude, Preixan, Roullens, Lavalette et Villalbe.

- la station d'épuration de Trèbes (capacité de 20 000 équivalents/habitants) pour traiter les eaux de Trèbes, Fontiès d'Aude et à terme Montirat.

Ces deux équipements viendront épauler le fonctionnement de la station d'épuration de Saint-Jean à Carcassonne déjà en service et qui présente un potentiel de 120 000 équivalents/habitants.



Station d'épuration de Carcassonne  
Photo Degrémont - Augusto Da Silva GRPHIX - Image

## Investir et moderniser

Au-delà de ces travaux, la CAC poursuivra le programme d'entretien et de modernisation engagé par les communes ainsi que les travaux d'investissement tels que :

- Raccordement de la commune de Lavalette au hameau de Maquens via Villalbe (en cours)
- Raccordement de la commune de Caux et Sauzens via Grèzes/Herminis
- Raccordement de la commune de Villemoustaussou via la zone d'activités du Pont Rouge (Carcassonne)



Commune de Lavalette



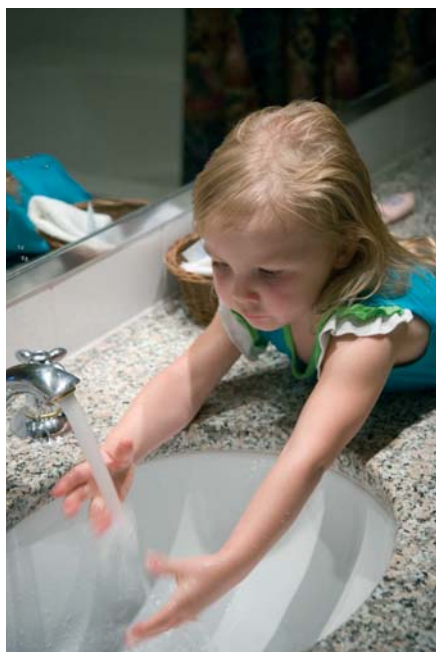
Commune de Caux-et-Sauzens



Station d'épuration de Carcassonne

### Schéma directeur de l'eau : une gestion intelligente des ressources

Dans le domaine de l'eau potable, la première mission de la CAC sera d'étudier le Schéma Directeur de l'Eau afin d'identifier les ressources du territoire, leur répartition, leurs modes de distribution et de définir les moyens qui permettront d'en assurer une gestion économe pour garantir leur disponibilité au meilleur coût pour les générations futures.



Sur le plan des travaux, la CAC poursuivra le programme engagé notamment en vue de la suppression des branchements en plomb avant 2013.

Selon les estimations établies, l'ensemble de ces travaux représente un volume d'investissement de :

- 26 millions d'euros pour l'assainissement à réaliser avant 2014 pour bénéficier des subventions.
- 31 millions d'euros pour l'eau potable.



Station d'épuration de Carcassonne  
Photo Degrémont - Augusto Da Silva GRPHIX - Image

### RENCONTRE AVEC JÉSUS TOLOMIO



Vice-Président Délégué

*Je me félicite que la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais et la majorité des communes membres aient délibéré favorablement pour l'élargissement de ces deux nouvelles compétences.*

*Jusqu'à présent les missions Eau et Assainissement confiées à l'Agglo étaient destinées à l'élaboration des Schémas Directeurs. Les diverses études réalisées depuis près de deux ans ont permis de mettre en évidence la vétusté des stations*

*d'épuration existantes et le besoin de mises aux normes de l'ensemble des réseaux et des installations.*

*Cette prise de compétence permettra d'une part de répondre aux objectifs de la loi sur l'eau et d'autre part de mettre en œuvre une politique de Développement Durable cohérente, efficace et de raisonner sur un territoire de "Solidarité Intercommunale" qui à ce jour représente près de 72 000 habitants auxquels il faut rajouter les industries.*

*Enfin, je suis satisfait de mettre en place cette nouvelle mission au sein de l'Agglo, avec une équipe compétente, jeune et dynamique pour assurer avec efficacité le fonctionnement de ce Service Public.*

### LEXIQUE

#### ► Assainissement collectif

Mode d'assainissement constitué par un réseau public de collecte et de transport des eaux usées vers un ouvrage d'épuration.

#### ► Assainissement Non collectif

Il s'agit de l'ensemble des filières de traitement qui permettent d'éliminer les eaux usées d'une habitation individuelle, en principe sur la parcelle portant l'habitation, sans transport des eaux usées.

► **Station d'épuration des eaux usées**  
Installation permettant la dépollution des eaux usées.

#### ► Eaux usées

Eaux souillées qui ont déjà été utilisées dans une activité domestique ou industrielle.

#### ► Étude hydrogéologique

Étude portant sur les paramètres du sol (présence d'eau, nature du sol, perméabilité, ...)

#### ► Équivalent Habitant

Pollution équivalente à celle d'un habitant par jour.

# Assainissement non collectif

Pour se conformer aux dispositions des Lois sur l'eau faisant obligation aux collectivités territoriales de créer un Service Public dédié à l'Assainissement Non Collectif, l'Agglo a créé le 1<sup>er</sup> janvier 2006 son SPANC\*.

## CONTRÔLE ET DIAGNOSTIC :

### Comment ça marche ?

Pour que votre dispositif soit considéré comme ayant un fonctionnement correct, l'installation ne doit générer aucun problème de salubrité publique, de pollution des eaux superficielles et souterraines ou de gêne de voisinage.

Le SPANC vérifie le fonctionnement de chaque installation existante tous les 4 ans, sur tout le territoire de l'Agglo. Il évalue également la conformité des projets de construction de nouveaux dispositifs.

## RENCONTRE AVEC LE SPANC DE L'AGGLO



À gauche, Gil Béziat, Contrôleur des installations  
À droite, Jean-Christophe Roustan Responsable du service

### En quoi consiste votre travail ?

**Jean-Christophe Roustan :** Tout d'abord, notre rôle est de sensibiliser et d'informer les usagers sur le fonctionnement et l'entretien de leur système d'assainissement et sur les conséquences en cas de mauvais entretien. Nous avons un rôle de conseillers. En effet, toute personne désirant avoir des informations sur son installation peut venir nous rencontrer ou nous contacter. Nous l'accompagnons dans ses démarches administratives, la partie technique, et l'aiguillons vers les différents organismes pouvant attribuer des aides financières.

C'est pourquoi, nous recommandons à toute personne ayant un projet d'assainissement (de réhabilitation ou neuf) de nous rencontrer.

L'autre aspect de nos missions, lors de nos visites chez les particuliers est de contrôler leur installation afin de nous assurer de leur bon fonctionnement et de leur éventuel impact sur l'environnement.

**Gil Béziat :** Nous avertissons par courrier les personnes de notre venue 15 jours avant. Une fois le rendez-vous fixé nous procédons à la visite de leur installation sur place. Pour un contrôle complet et efficace, nous

demandons aux usagers de nous faciliter l'accès à chaque élément du système pour vérifier le bon écoulement des affluents. Aussi, tous les documents relatifs à l'entretien de leur dispositif doivent nous être remis.

### Lorsqu'il s'agit d'une construction neuve, quelle est la procédure ?

**J-C. Roustan :** Dans le cadre d'une construction neuve, il y a deux phases. La première consiste à déposer à la Communauté d'Agglomération un dossier de demande d'installation avec une copie de la demande de permis de construire. Ce dossier comprend une étude hydro-pédologique\* et le descriptif du système proposé. La seconde a lieu à l'issue des travaux avant remblaiement : nous réalisons la vérification de la conformité du système par rapport au dossier déposé et validé.

### Quelles peuvent être les suites d'un contrôle ?

**G. Béziat :** Après avoir effectué un premier contrôle, nous rédigeons un compte rendu qui servira d'état des lieux initial. Un avis est donné qui peut être : "favorable" ; dans ce cas le propriétaire n'a aucune intervention à effectuer sur son système, "favorable avec réserve" ; des travaux seront alors préconisés afin d'améliorer le système visité, et dans le pire des cas "défavorable".

**J-C. Roustan :** Dans le cas où le résultat du compte rendu serait défavorable, le particulier doit mettre en conformité son système conformément à la loi dans les 4 ans.

### Quel est le montant de la redevance ?

**J-C. Roustan :** Comme tout service d'assainissement et d'eau, le SPANC est financé par une redevance dont le montant est établi tous les ans par le Conseil de

l'Agglo. Son produit est basé sur les charges du service, il prend en compte la gestion administrative, les traitements et autres frais.

**G. Béziat :** Le montant de la redevance varie également en fonction de la capacité de l'installation. En règle générale pour une installation courante elle s'élève à 154 €.

### Si l'usager vous refuse l'accès, que se passe-t-il ?

**J-C. Roustan :** Nous ne pouvons intervenir qu'avec l'accord du propriétaire. Dans le cas d'un refus ou d'absences répétées et sans réponses à nos relances, le dossier est transmis au Maire de la commune concernée en vue de l'alerter dans le cadre de ses compétences de police. En cas d'obstruction manifeste à un contrôle le montant de la redevance peut être majoré de 50%.

### Quelles sont les visites programmées en 2009 ?

**J-C. Roustan :** Lors de la création du service nous avons 4 ans pour réaliser toutes nos visites sur l'Agglo. À ce jour, nous avons contrôlé les systèmes d'assainissement sur la quasi-totalité des communes.

En début d'année, nous allons effectuer nos contrôles sur les communes de Montirat, Berriac, Pennautier et Villefloure.

## LEXIQUE

\* SPANC  
Service Public d'Assainissement Non Collectif.

## **MONTCLAR :** Bientôt 22 communes dans l'Agglo

Fin 2008, la commune de Montclar exprimait le souhait d'intégrer la CAC. En décembre dernier, le Conseil de l'Agglo s'est prononcé favorablement pour l'extension de son périmètre. Il appartient maintenant aux conseils municipaux des communes de se déterminer sur l'adhésion de Montclar. Par la suite, en cas d'accord, Monsieur le Préfet prendra un arrêté modifiant le périmètre de la CAC.

### **FICHE DE PRÉSENTATION :**

**Nom de la commune :** Montclar

**Nombre d'habitants :** 183 (au dernier recensement INSEE)

**Nom du Maire :** Gilbert March

**Situation géographique :**

Situé à 18 kilomètres de Carcassonne au cœur de la Malepère, ce petit village est bâti en rond autour de son église de style gothique.



## **INTERNET :** [www.agglo-carcassonnais.fr](http://www.agglo-carcassonnais.fr)

Actuellement en cours de construction, le site de la Communauté d'Agglomération sera en ligne dans quelques semaines. Une nouvelle façon de vous faire découvrir l'Agglo et de rentrer en contact avec tous ses services.



## **RECRUTEMENT :**

### **Un dessinateur aux services techniques**



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, Olivier Lagarde a rejoint l'équipe de l'Agglo en intégrant le pôle technique au bureau d'études "Voiries et Réseaux Divers" (VRD). Il est donc chargé d'effectuer tous les dessins des projets techniques et de chiffrer certains dossiers.

## **AGGLO'BUS :**

### **Renouvellement du coupon "Solidarité"**

Pour faciliter la délivrance des titres de transports dédiés aux demandeurs d'emplois, la régie Agglo'Bus modifie les dates de renouvellement des coupons mensuels. Désormais la période de renouvellement s'étend du 15 jusqu'au 28 de chaque mois.

#### **Renseignements :**

**Caisse Centrale Agglo'Bus**  
**Square Gambetta - Carcassonne**  
**Tél. : 04 68 47 82 22**

### **La KARTATOO à Carcassonne**

Depuis quelques semaines vous pouvez utiliser "La KARTATOO". Ce service permet à tous ceux qui voyagent en transports publics dans la région d'emprunter à la fois les lignes TER et le réseau Agglo'Bus avec un seul et même ticket. Il s'agit d'un abonnement spécifique spécialement conçu pour les salariés et les étudiants. Cette carte peut être retirée à la gare SNCF de Carcassonne. Ce dispositif a été mis en place suite à la signature d'une convention tripartite entre le Conseil Régional, l'Agglo et la SNCF.



## ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE :

### Interventions des professeurs dans les écoles primaires de l'Agglo

Les professeurs de l'École d'Arts en partenariat avec l'Inspection Académique, interviennent en milieu scolaire pour permettre aux élèves de bénéficier d'enseignements artistiques au sein de leur établissement. Dans ce cadre, trois écoles primaires de l'Agglo (Palaja, La Gravette et Jean Giono à Carcassonne), vont participer tout au long du mois de février à des stages pédagogiques : orchestre à l'école, cuivres à l'école, création d'un conte musical. Ces apprentissages donneront lieu à des spectacles pour mettre en avant le travail des élèves.



### Arts Plastiques : rencontre avec Renaud Hélène

Chaque année, le département Arts Plastiques reçoit un artiste qui durant plusieurs semaines rencontre et partage son savoir-faire avec les élèves. C'est également l'occasion pour les professeurs de varier les techniques, d'amener les élèves vers les découvertes possibles et de susciter des échanges inattendus.

Cette année, Renaud Hélène vient faire partager et découvrir son art "le découpage". Inspiré des décorations éphémères et festives, il crée des structures légères, architecturales, qui peuvent être suspendues ou accrochées aux murs. Les travaux effectués par les élèves seront présentés à l'École d'Arts lors de l'exposition de fin d'année.



### Un stage de danse organisé par l'École

Du 19 au 20 février à la Roseraie (Carcassonne), l'École organise un stage autour de la Danse Contemporaine, Classique et Jazz.



Ouvert à toutes les personnes de Cycle 1,2 et adolescents, les inscriptions sont ouvertes :

**CAC**  
**Service École d'Arts**  
47 allée d'Iéna (Carcassonne)  
Tél. : 04 68 10 56 00

### CIAS : Accueils de Loisirs et crèches

#### Nouvelle adresse

Depuis quelques semaines, le service inscriptions "Accueils de Loisirs et crèches" du Centre Intercommunal d'Action Sociale a investi de nouveaux locaux.

Pour toutes inscriptions de vos enfants vous devez vous rendre :

**Maison de l'Enfance et de la Famille**  
10 rue Alexandre Guiraud  
(La Roseraie)  
Carcassonne

Tél. (Accueils de Loisirs) :  
04 68 77 79 08  
04 68 77 78 94  
04 68 77 79 07

Tél. (crèches) :  
04 68 77 73 67  
04 68 77 71 87  
04 68 77 73 29

**Horaires du services**  
. du lundi au jeudi :  
8h30 - 12h30 et 13h30 - 18h  
. le vendredi : 8h - 12h

## La future Médiathèque de l'Agglo : un lieu de découverte autour de la lecture, de l'image et du son

La compétence "Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs" a été retenue par l'Agglo lors de sa création au titre des compétences optionnelles. Par délibération en date du 27 juin 2007, elle évoluait en véritable compétence "Lecture Publique". Les objectifs affichés sont d'améliorer l'accès des publics aux pratiques culturelles, d'inscrire la culture dans une stratégie globale de développement, d'aider à la construction de l'identité du territoire intercommunal et de répondre aux besoins en équipements culturels. Des études confiées au bureau "Émergences Sud" ont débouché sur un programme définissant l'implantation, les services et le fonctionnement de la future médiathèque intercommunale. Le 1<sup>er</sup> septembre 2008, Dominique Chélot, (Conservateur en chef des bibliothèques), intégrait les services de l'Agglo en qualité de chef de projet de la future médiathèque.

### Un bâtiment moderne, accessible à tous

La médiathèque de l'Agglo s'installera dans un bâtiment neuf construit à proximité de l'École d'Arts (quartier Prat Mary à Carcassonne). Elle sera conçue pour un bassin de population de 60 000 habitants. Les surfaces nécessaires sont estimées à 3 850 m<sup>2</sup> de surface utile et environ à 4 810 m<sup>2</sup> de Surface Hors Œuvre Nette (SHON).

Le futur bâtiment sera fortement influencé par les exigences techniques et les logiques fonctionnelles d'une démarche de qualité environnementale et devra notamment exploiter les potentialités bioclimatiques du site afin que les conditions de confort du bâtiment soient contrôlées ainsi que l'optimisation de sa consommation en énergie.

### Un outil culturel, pédagogique et social

La médiathèque sera un lieu de référence au passé, à la mémoire mais sera aussi un outil au service de l'actualité et de la modernité grâce à la diversité de ses collections, des moyens documentaires proposés et au multimédia.

Elle favorisera la découverte de la lecture par des méthodes d'animation active à côté ou par opposition à la lecture contrainte. Elle n'aura pas pour rôle d'apprendre à lire mais de promouvoir le goût de la lecture et de développer le plaisir de lire. Enfin, elle favorisera les échanges, les rendez-vous et la convivialité auprès du public.

### Un travail en commun avec les bibliothèques de l'Agglo

En plus de ses fonctions d'accueil du public à l'échelle du territoire, physiquement dans ses murs et virtuellement en ligne, elle animera le réseau de lecture publique composé des 17 bibliothèques de l'Agglo grâce à un projet d'informatisation (catalogue commun, carte unique de lecteur...), une unité mobile multimédia permettant de décentraliser les ateliers de l'espace numérique. Comme le précise Angel Esteban : "La création d'une médiathèque intercommunale va permettre de mener une politique culturelle cohérente sur l'Agglo et d'offrir des prestations de qualité. Nous travaillerons en relation avec toutes les bibliothèques ou médiathèques des communes pour mener ensemble les projets et créer une dynamique culturelle sur l'Agglo".

“ La médiathèque va offrir aux habitants de l'Agglo la possibilité de bénéficier d'une structure moderne tant par sa construction que par les activités et les supports informatiques proposés. Aussi, son implantation face au futur bâtiment de l'École d'Arts va permettre de créer un véritable pôle et de mutualiser les moyens”

Angel Esteban,  
Vice Président délégué

### LES GRANDES ÉTAPES À RETENIR

Janvier 2009

Publication du concours d'architecture

Mars 2009

Sélection de 4 candidats

Juin 2009

Choix de l'architecte

Novembre 2009

Avant Projet Sommaire

Février 2010

Avant Projet Définitif

Septembre 2010

Lancement des travaux

Mars 2012

Ouverture de la médiathèque

## La médiathèque fonctionnera autour de 4 pôles principaux

- Pôle "adultes"  
comprenant l'espace Patrimoine
- Pôle "jeunesse"  
comprenant l'espace Petite enfance
- Espace intergénérationnel  
de transition entre le pôle adultes  
et le pôle jeunesse
- Pôle "multimédia"



“ La culture est un outil de promotion sociale et d'équité territoriale. Elle constitue un véritable Service Public au même titre que la santé ou la sécurité. C'est aussi un facteur d'attractivité incontournable pour un territoire en direction de nouveaux habitants. Elle constitue un pilier de l'économie locale et un élément multiplicateur d'emplois et de Valeur Ajoutée. Enfin, elle est porteuse à la fois d'identité locale et d'universalité, d'ouverture vers les autres et d'enracinement territorial.”

Angel Esteban,  
Vice Président délégué

“

Forme ouverte de la bibliothèque traditionnelle, la médiathèque s'inscrit dans la modernité, par son architecture, par son principe de libre accès aux documents et surtout parce qu'elle s'adapte aux évolutions technologiques”.

## De nombreuses activités et ressources autour de votre Médiathèque

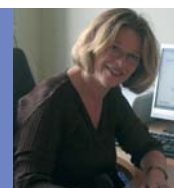
Véritable lieu culturel, d'échanges et de rencontres, la médiathèque proposera nombre de ressources et d'activités.

- Médiathèque de prêt multi-supports proposant des imprimés (livres, périodiques, partitions), CD, DVD, Cédéroms et un accès à Internet,
- Espace d'activités diverses (expositions, salle de conférences, espace numérique...),
- Espace de formation, de découverte, d'apprentissage et de perfectionnement pour les utilisateurs quel que soit leur âge,



- Espace de formation, d'apprentissage de la citoyenneté et de la tolérance, ouvert à tous les publics,
- Lieu d'insertion sociale, de convivialité, de sociabilité et de loisirs,
- Actions "Hors les Murs" spécifiques en direction des publics des différentes structures de lecture publique du réseau grâce à une unité multimédia mobile,
- Centre de ressources physiques et dématérialisées pour la vie culturelle, sociale, patrimoniale et éducative du territoire ouvert aux partenaires associatifs, culturels, éducatifs, économiques... ,
- Lieu capable d'évoluer et de s'adapter aux progrès et évolutions technologiques mais également aux usages des différents publics accueillis ou non au sein de la médiathèque.

## RENCONTRE AVEC DOMINIQUE CHÉLOT



Chef de projet  
Médiathèque

### Quel sera le rôle de la médiathèque sur l'Agglo ?

La création de la médiathèque "intercommunale" permettra d'appliquer une même politique de lecture publique au sein des communes de l'Agglo en utilisant différents moyens tels qu'une centralisation de la gestion à la médiathèque, la mise en place d'un système informatique permettant de travailler en réseau avec les autres médiathèques de l'Agglo (catalogue en commun, carte unique du lecteur). L'objectif sera aussi de compléter les moyens déjà mis en place dans les bibliothèques par les communes et la Bibliothèque Départementale de l'Aude et plus précisément dans le secteur du multimédia à travers une unité mobile multimédia. La médiathèque de l'Agglo permettra de mettre en place une politique d'action culturelle pensée et conçue pour l'ensemble des bibliothèques et pour le territoire.

### Quelles sont les activités que vous souhaitez développer ?

Chaque année, un programme culturel sera établi. Il s'agira de projets autour de thèmes d'actualité (artistique, littéraire, scientifique,...) Ces projets seront élaborés en partenariat avec les bibliothèques de l'Agglo. Nous travaillerons également avec des associations. Le mot "partenariat" est un mot clé de l'action culturelle intercommunale car nous souhaitons créer des actions avec des acteurs locaux, nationaux mais aussi internationaux.

### Quels sont les objectifs pour 2009 ?

2009 sera avant tout marqué par la préparation de l'Avant Projet Définitif et de la mise en place de l'informatisation. Nous devrions commencer la constitution du fonds et du catalogue et rechercher les éventuelles subventions.

## Carcassonne

### Mardi 24 février • 20h30

Théâtre Jean-Alary

**"La Vie devant soi"**

Avec Myriam Boyer.

D'après le roman de Romain Gary (Émile Ajar) qui a obtenu trois Molières en 2008 : Prix du meilleur spectacle du théâtre privé ; de la meilleure comédienne : Myriam Boyer ; et de la meilleure adaptation : Xavier Jaillard  
Adaptation de Xavier Jaillard.  
Mise en scène de Didier Long.  
Avec Aymen Saïdi, Xavier Jaillard et Maqïd Bouali.

### Jeudi 26 février • 20h30

Les Jeudis de l'Auditorium : Berlin

Auditorium - Rue des études à Carcassonne  
Au programme :  
- Wolfgang Amadeus Mozart (1756 - 1791)  
Sérénade "Eine kleine Nachtmusik" en sol majeur (1787)  
Quatuor en ré majeur  
- Felix Mendelssohn-Bartholdy (1809 - 1847)  
Quatuor n°12 en mi bémol Majeur

### Samedi 28 février • 20h30

Théâtre Jean-Alary

**"Le Roi Carotte"**

De Jacques Offenbach.

Opéra féerique et parodique en quatre actes, sur un livret de Victorien Sardou.

### Vendredi 13 mars • 20h30

Théâtre Jean-Alary

**"Didon et Enée"**

D'Henry Purcell (1659 - 1695).

Nouvelle production de l'Opéra National de Montpellier.

### Dimanche 15 mars • 15h

Théâtre Jean-Alary

**"L'Île au Trésor"**

D'après l'œuvre de Robert Louis Stevenson

Adaptation : Ismaël Djema et Alfred Cohen.

Avec Marie Laure Girard, Simon Gleizes,

Pascal Lifschutz, Bruno Negri, Jérôme Paquette et Christian Pelissier.

JEUNE PUBLIC À PARTIR DE 4 ANS.

"Jane Hawkins, une petite fille intrépide se voit confier par un vieux pirate une mystérieuse carte... Comment sauver sa peau face au terrible Long-John Silver et ses légendaires pirates, quand on a pour amis : un Chevalier pipelette, un docteur froussard, un capitaine dégradé et un Tarzan qui imite très bien Georges Clooney ? ...

### Vendredi 20 mars • 20h30

Théâtre Jean-Alary

Concert **"Arthur H"**



### Jeudi 26 mars • 20h30

Les Jeudis de l'Auditorium : Madrid

Auditorium - Rue des études à Carcassonne

Orchestre de Chambre de Toulouse

Au programme :

Juan Crisóstomo de Arriaga (1806 - 1826)

Premier quatuor (version orchestre)

Joaquín Turina (1882 - 1949)

La Oración del Torero

Joaquín Rodrigo (1901 - 1999)

Cançonetta

Luigi Boccherini (1743 - 1805)

Une nuit de garde à Madrid.

### Samedi 28 mars • 20h30

Théâtre Jean-Alary

**"L'Opéra de Pékin"** (Jin-Ju)

Par l'Académie Nationale de Tianjin.

Un évènement, la meilleure troupe de Chine, pour la première fois en tournée en France avec 35 artistes, dont 7 acteurs  
"Grands Prix Nationaux et Médailles d'Or"

### Renseignements - Réservations

Théâtre Jean-Alary

6, rue Courtejaire

Carcassonne

Tel. : 04 68 25 33 13

## Palaja

### Du 2 au 15 février

Mairie - salle des mariages

Exposition de peintures et pastel de Sylvie Berman

Ouvert du lundi au jeudi 9h-12h / 14h-18h ;  
vendredi 9h-12h ; samedi et dimanche  
sur rendez-vous au 06 18 93 78 53

### Dimanche 22 mars • 17h

Église de Palaja

Concert "Les Soirées Musicales"

**"Troubadours Art Ensemble"**

6 musiciens et chanteurs rassemblés

par Gérard Zuchetto interprètent :

Troubadours en Méditerranée

## Pennautier

### Jeudi 14 mai • 20h

Théâtre Na Loba

Concert **"Manu Galure"**

Proche de Juliette et Higelin pour la précision des textes et la folie de l'exécution, Manu Galure rappelle les débuts d'une Jeanne Cherhal pour le culot de l'arrivée sur scène mêlant fraîcheur et maturité.

## Villemoustaussou

Manifestations organisées  
par l'Association Circul'anim

### Samedi 28 février • 21h

Salle G. Brassens

Théâtre **"les petits vélos"**

Par Le Théâtre des Quatre Saisons.

Quand un ancien baba-cool, fabricant de fromages de chèvres, se reconvertisse dans la thérapie de groupe... Son stage devient une véritable galerie de portraits.

Ils ont tous un petit vélo dans la tête, et certains pédalent dans la choucroute !

ENTRÉE 8 €

### Dimanche 1<sup>er</sup> mars • 17h

Salle G. Brassens

Spectacle de magie

Avec Stéphane Estrellas.

Magicien professionnel, illusionniste.

ENTRÉE 5 €

### Samedi 28 mars • 21h

Salle G. Brassens

Concert Variétés

Avec Dominique Rieux et son quintet.



Premier prix de trompette, Dominique Rieux joue dans l'orchestre de René Coll et accompagne également Michel Leeb dans sa tournée 2007.

Musicien hors pair, il crée sa formation et propose un répertoire qui ravira les mélomanes, de Nougaro à Ferré, de Sinatra à Gene Kelly...

ENTRÉE 8 €

### Samedi 25 avril • 21h

Au gymnase "René Gomila"

Concert Nadau

35 ans de chansons, 13 disques, 2 passages à l'Olympia (en 2000 et 2005) et toujours le succès au rendez-vous. Des fêtes de Dax au col du Portillon, ils chantent le Sud Ouest, avec beaucoup de tendresse, une pointe d'impertinence, un brin de poésie et une bonne dose d'humour.

ENTRÉE 12 €

### Renseignements

Tél. : 04 68 47 51 98 ou 04 68 47 37 07

<http://circulanim.pagesperso-orange.fr/>